


Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire

DEMANDE D'ÉCHANTILLONNAGE DE TERRE POUR GLOBODERA (Echantillonnage avant la plantation ou l'ensemencement, introduire la demande auprès de l'Unité provinciale de contrôle)				
Identification du demandeur				
Nom établissement: NUE: ¹	Rue + numéro: Code postal + lieu: Pays:	Tél: Fax: E-mail:		
Parcelle(s) à échantillonner				
	Nom	Emplacement ²	Superficie (ha)	Culture prévue ³
1				
2				
3				
4				
Date de la demande:/...../20..... Période souhaitée/...../20..... à/...../20..... d'échantillonnage: Mode d'échantillonnage: <input type="checkbox"/> 1500 ml par ha ou <input type="checkbox"/> 500 ml par 1/3 ha ou <input type="checkbox"/> 500 ml par ha ⁴		Choix du laboratoire: <input type="checkbox"/> L'opérateur choisit un laboratoire agréé par l'AFSCA et enverra lui-même les échantillons ou <input type="checkbox"/> Les échantillons seront envoyés via le dispatching de l'AFSCA, par conséquent, l'AFSCA choisira le laboratoire. ⁵ En cas de présence de <i>Globodera</i> , un examen de la viabilité peut être demandé. L'UPC vous contactera à ce sujet.		L'opérateur est d'accord de payer tous les frais liés aux échantillonnages exécutés et analysés. Nombre d'annexes: Nom: Signature:

¹ Numéro d'unité d'établissement

² Remplir les coordonnées GPS (coordonnées des coins de la parcelle, de préférence sous la forme suivante: N 50°50,925' / E 04°44,304') ou ajouter un plan comme annexe.

³ Remplir une ou plusieurs des 3 cultures suivantes pour lesquelles l'échantillonnage est obligatoire: "Plants fermiers" (si soumis au passeport phytosanitaire); "Plants de pépinières"; "Autre matériel de multiplication" (plantes/bulbes/tubercules destinés à être replantés de *Capsicum* spp, *Lycopersicon lycopersicum*, *Solanum melongena*, *Allium porrum*, *Beta vulgaris*, *Brassica* spp, *Fragaria*, *Asparagus officinalis*, *Allium ascalonicum*, *Allium cepa*, *Dahlia* spp, *Gladiolus*, *Hyacinthus* spp, *Iris* spp, *Lilium* spp, *Narcissus* en *Tulipa*).

⁴ Volume d'échantillonnage de 500 ml par ha seulement d'application si: 1) pas de cultures de plantes hôtes durant 6 ans avant ce test ou; 2) pas de nématodes vivants dans les 2 derniers tests officiels à 1500 ml par ha et pas de culture de plantes hôtes depuis le premier de ces 2 tests ou; 3) aucun nématode et aucun kyste (morts ou vivants) dans le dernier test officiel à 1500 ml par ha et pas de culture de plantes hôtes depuis lors.

⁵ Choix du laboratoire selon les critères suivants, par ordre d'importance: accréditation; prix; rapidité; possibilité de réaliser plusieurs analyses sur le même type d'échantillon.